

# Association Sportive Automobile Francophone

Fédération reconnue par l'Exécutif  
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



## ASAF NEWS

Annexes aux prescriptions sportives de l'ASAF

***Newsletter du 22 février 2020***

*Éditée par l'Association Sportive Automobile Francophone (ASAF)*

*Editeur responsable : Bernard HAYEZ, rue de l'Île Dossai 12 à 5300 Sclayn*

*☎ 085/ 27.14.60 - Fax : 085/31.76.95*

## ASAF Newsletter du 22 février 2020

### Préavis – Equipement sécuritaire des concurrents

Le RACB Sport a décidé, il y a peu, de ne plus accorder le statut OPEN (E.N.P.E.A.) aux épreuves communautaires dont la réglementation sécuritaire n'était pas en complète conformité avec sa propre réglementation.

Cette mise à niveau concerne les épreuves chronométrées de nos disciplines/divisions où la vitesse est l'élément déterminant pour l'établissement des classements (**Rallyes et Rallyes – Sprints en Divisions 1.2.3 et 4, PH Classic et PH S/R ; Courses de côtes/Sprints en Divisions 1.2.3 et 4**).

Certains points de la réglementation actuelle de l'ASAF étant moins contraignants, plus aucun statut de l'espèce ne pouvait, dans l'état actuel des choses, être décerné aux épreuves pour lesquelles nous l'avions sollicité.

Le fait pour certaines de nos épreuves (la plupart, de ces disciplines) de pouvoir accueillir des concurrents étrangers étant primordial pour assurer leur pérennité, nous a incité à accepter cette décision.

Nous avons, toutefois demandé un délai au RACB Sport pour la mise en conformité des voitures et des concurrents participant à ce genre d'épreuves.

Un délai nous a été accordé jusqu'au **31 décembre 2021**, pour certaines impositions ; pour d'autres, jusqu'au **31 décembre 2020** ; pour d'autres encore, jusqu'au **30 juin 2020**.

Dans la pratique, avant le 1<sup>er</sup> juillet, il n'y aura aucun changement de réglementation à ce niveau dans nos épreuves, qu'elles soient OPEN ou pas.

Par contre, à partir de cette date, afin de préserver l'unicité de nos championnats, les concurrents inscrits à TOUTES nos épreuves des disciplines/divisions concernées (OPEN ou non), seront soumis à l'obligation du port de gants (pour le pilote), de chaussures et de cagoules (pour l'équipage), qui ne sont pas imposés par les Prescriptions Sportives actuelles de l'ASAF.

La norme FIA attachée à ces trois éléments d'équipement doit être "**8856-2000**" ou "**8856-2018**".

Les concurrents sont donc invités à rechercher, dès-à-présent, parmi l'offre des équipementiers, celle qui correspond le mieux à leurs attentes et à leur budget.

A titre d'information, une paire de gants coûte, environ, 85 €, une paire de chaussures, 100 €, une cagoule, 20 €.

Le secrétariat de l'ASAF se tient à la disposition de tous pour répondre aux questions, en la matière, que se poseraient les organisateurs et les concurrents potentiels.

**N.B.** : Un état des lieux en ce qui concerne le nombre de concurrents impactés par les autres mises à niveau exigées par le RACB Sport pour que l'épreuve obtienne le statut OPEN, va être opéré par notre Commission Technique lors des épreuves programmées en février et en mars. A la lueur des résultats il sera décidé, en avril, si ces nouvelles impositions ne seront de mise **que lors des épreuves OPEN ou lors de toutes les épreuves** de notre calendrier, dans les disciplines/divisions concernées.

Dès que possible, nous vous communiquerons la décision prise à ce sujet.

Pour le CA de l'ASAF

Bernard HAYEZ  
Président

Katty BARIO  
Secrétaire Général